

ARRÊTÉ N°2020/038
PORTANT CESSATION DE FONCTION D'UN
RÉGISSEUR TITULAIRE ET DE DEUX
MANDATAIRES SUPPLÉANTS POUR LA RÉGIE
DE RECETTES POUR LA LOCATION DE VELOS

Le Président de l'Etablissement Public Territorial PARIS TERRES D'ENVOL,

Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le décret n° 2015-1660 du 11 décembre 2015 fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial «Paris Terres d'Envol»,
Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22,
Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du Code Général de Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des établissements publics nationaux et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'instruction codificatrice N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 définissant les dispositions concernant les régies de recettes, les régies d'avances et les régies d'avances et de recettes des collectivités et établissements publics locaux,
Vu la décision du 16 février 2016 portant création d'une régie de recettes pour la location de vélos sur le territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération Terres de France regroupant les villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte,
Vu l'arrêté n°2016/59 portant nomination d'un régisseur titulaire et deux mandataires suppléants pour la régie de recettes pour la location de vélos,

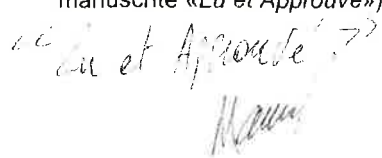
ARRÊTE

- ARTICLE 1** A effet du 31 juillet 2020, il est mis fin aux fonctions de **Monsieur Joseph NAMRIT** en sa qualité de régisseur titulaire et aux fonctions de **Monsieur Vincenzo FESTINONI** et **Madame Cécile LE BLAN** en qualité de mandataires suppléants de la régie de recettes pour la location de vélos.
- ARTICLE 2** Monsieur Joseph NAMRIT remettra le solde de recettes constaté à la date de sa sortie de fonctions, ainsi que les registres et la comptabilité de la régie, au nouveau titulaire.
- ARTICLE 3** Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- A Monsieur le Comptable Public assignataire de l'Etablissement Public Territorial «Paris Terres d'Envol»,
 - Au régisseur titulaire et mandataires suppléants.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le 31 juillet 2020



Bruno BESCHIZZA

Le Régisseur Titulaire	Le mandataire Suppléant	Le mandataire Suppléant
J. NAMRIT (signature précédée de la mention manuscrite «Lu et Approuvé») 	V. FESTINONI (signature précédée de la mention manuscrite «Lu et Approuvé») 	C. LE BLAN (signature précédée de la mention manuscrite «Lu et Approuvé») 